
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Lundi 16 janvier 2012
A 15 h 00 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **lundi 16 janvier 2012 à 15 heures** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine (pouvoir à M. GUERIN)
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Patrick BOURRU, Conseil Général du Morbihan
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Lundi 16 janvier 2012
A 15 h 00 à LA ROCHE BERNARD

II. CREATION D'EMPLOIS POUR 2012.

EMPLOIS PERMANENTS POUR AVANCEMENT DE GRADE OU PROMOTION

Avancement de grade

Comme chaque année, il appartient à l'Institution d'établir et de proposer à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique les dossiers des agents qui, remplissant les conditions d'ancienneté et de mérite, peuvent prétendre à un avancement de grade.

En 2012, 1 cadre A et 3 agents de catégorie C sont proposés, et la CAP se prononcera dans le courant du mois de février.

Sans attendre cet avis, il est proposé au Conseil d'Administration de créer les nouveaux grades permettant ultérieurement la nomination des agents proposés, étant précisé que dès la nomination dans les nouveaux grades, les anciens seront supprimés du tableau des effectifs.

La proposition est donc la suivante :

EMPLOI	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	DATE D'EFFET
Directeur Adjoint	Ingénieur Principal	Ingénieur en Chef de Classe Normale	1 ^{er} mars 2012
Secrétaire Assistante	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} mars 2012
Secrétaire Assistante	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} mars 2012
Secrétaire Assistante	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} mars 2012

Promotion

En 2011, un Rédacteur-Chef a été proposé à la promotion au grade d'Attaché à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique.

Celle-ci a retenu cette proposition et inscrit cet agent sur la liste d'aptitude d'Attaché territorial.

Selon une jurisprudence constante du Conseil d'Etat, les emplois sont créés ou modifiés selon les nécessités de service, et il convient donc, préalablement à l'éventuelle création de ce nouvel emploi positionné sur le grade d'Attaché, de déterminer quelles missions indispensables au service relèveraient de cet emploi.

Dans l'optique d'une réorganisation des services, il apparaît indispensable de centraliser le pilotage de la commande publique, ce qui justifierait la transformation du poste vers le grade d'Attaché.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer au 1^{er} février 2012 ce nouveau grade pour permettre cette réorganisation. La nomination dans le nouveau grade interviendrait à la mise en place du nouvel organigramme, et le grade de Rédacteur-Chef serait alors supprimé du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide la création de l'ensemble de ces emplois dans les conditions proposées ;
- Charge le Président d'accomplir toutes formalités et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
Le Président,



Jean-François GUERIN